

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mme Sonia KETARI LOUZIR.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2020	31-déc. 2019
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès des banques	3	14 314 768	13 866 049
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	794 832 099	849 472 504
Acheteurs factorés	5	121 516 995	145 419 823
Portefeuille titre commercial	6	42 993 385	2 692 147
Portefeuille d'investissements	7	57 038 082	56 913 240
Valeurs Immobilisés	8	11 708 448	13 000 587
Autres actifs	9	32 022 054	31 427 747
TOTAL DES ACTIFS		1 074 425 831	1 112 792 097
PASSIFS			
Concours bancaires	10	1 954 824	7 886 108
Emprunts et dettes rattachées	11	727 396 849	769 545 203
Dettes envers la clientèle	12	17 325 898	19 631 540
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	37 773 481	42 849 266
Fournisseurs et comptes rattachés	13	85 368 416	83 747 313
Autres passifs	14	27 839 000	18 808 841
TOTAL DES PASSIFS		897 658 468	942 468 271
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves		58 935 320	60 241 440
Résultats reportés		57 388 506	51 204 778
Résultat de la période		6 443 537	4 877 608
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	176 767 363	170 323 826
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 074 425 831	1 112 792 097

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
ENGAGEMENTS DONNES	128 956 403	94 729 039
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	24 388 921	23 624 672
Engagements données en faveur des banques	51 419 489	39 450 000
Engagements sur autres titres	34 507 744	11 328 541
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	18 640 249	20 325 826
ENGAGEMENTS RECUE	171 128 390	264 200 441
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 835 545	11 249 462
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	149 493 403	137 279 002
Garanties et engagements de financement reçu des banques	7 302 173	4 499 325
Autres garanties reçues	4 157 221	5 303 656
Garanties reçues des adhérents	-	105 528 948
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	61 800 000	53 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	61 800 000	53 000 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	94 057 575	91 365 960
Revenu du factoring	17	16 622 147	19 511 018
Intérêts et charges assimilés	19	(66 964 504)	(71 010 391)
Commissions encourues	20	(107 275)	(143 145)
Produits des placements	21	27 419 072	6 198 451
Autres Produits d'exploitations	18	2 421 556	2 323 259
Produit net		73 448 571	48 245 152
Charges de personnel	22	(16 166 608)	(15 466 458)
Autres charges d'exploitation	23	(6 795 541)	(6 908 910)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(2 284 050)	(1 957 228)
Total des charges d'exploitation		(25 246 199)	(24 332 596)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		48 202 372	23 912 556
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(19 962 154)	(13 735 824)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(6 793 429)	(3 145 835)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(9 484 594)	(785 683)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 962 195	6 245 214
Autres gains ordinaires	28	354 252	590 963
Autres pertes ordinaires	29	(28 854)	(2 305)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 287 593	6 833 872
Reprises sur provisions pour impôt différé	0	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(5 176 475)	(1 971 842)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 295 711	5 046 623
Eléments extraordinaires	30	(852 174)	(169 015)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 443 537	4 877 608
Résultat par action		0,597	0,452

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	510 418 890	576 060 581
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(354 655 932)	(385 926 247)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	316 838 032	383 241 820
Financement des adhérents	31S	(280 307 724)	(366 402 290)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	50 599 288	74 232 250
Remboursements des crédits à court terme	33	(65 837 423)	(60 841 845)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(25 126 894)	(23 177 766)
Intérêts payés	35	(67 825 953)	(71 026 272)
Impôts et taxes payés	36	(27 629 307)	(33 466 628)
Autres flux de trésorerie	37	(15 407 393)	(7 875 289)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		41 065 584	84 818 314
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 054 354)	(2 105 302)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	62 442	89 696
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(16 871 449)	(488 280)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	9 383 890	1 475 652
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(8 479 471)	(1 028 234)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	20 250 000
Dividendes et autres distributions	42	-	(6 287 701)
Encaissements provenant des emprunts	11	305 454 430	662 547 200
Remboursements d'emprunts	11	(309 660 540)	(686 064 801)
Flux liés au financement à court terme	11	(22 000 000)	(39 300 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(26 206 110)	(48 855 302)
Variation de trésorerie		6 380 003	34 934 778
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	5 979 941	(28 954 837)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	12 359 944	5 979 941

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019 .

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :
- | | | |
|----------------------------------|------------|------------|
| - Logiciels | 3 et 5 ans | 20% et 33% |
| - Constructions | 20 ans | 5% |
| - Constructions sur sol d'autrui | 5 ans | 20% |
| - Matériel de transport | 5 ans | 20% |
| - Mobilier et matériel de bureau | 10 ans | 10% |
| - Matériel informatique | 3 ans | 33% |
| - Installations générales | 10 ans | 10% |

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

- . A : Actifs courants - (*)
- . B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier - (*)

. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δg_i
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%

Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,50%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement et ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2020 sont celles des années 2010 à 2014 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 d e3à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 31 décembre 2020 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle.

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 120 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie).

Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées.

De plus, les financements en factoring n'ont pas fait l'objet des reports prévus par la circulaire BCT n°2020-06 au regard de leur maturité.

Compte tenu de ce qui précède, les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 ne sont pas adaptés aux créances du factoring. La méthode de calcul retenue par TLF est de ne pas appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2015 – 2019 selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$
$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements } 0 \text{ et } 1 \text{ } gi \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

- Revenus sur les créances issues d'opérations de leasing : Traitement comptable des dossiers de rééchelonnement COVID-19 :

En application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24, l'encaissement effectif des revenus d'intérêts n'est pas raisonnablement assuré lorsque les crédits renégociés auxquels ils se rapportent sont qualifiés comme douteux. Les revenus de ces clients douteux pris en compte antérieurement en résultat et qui demeurent en impayés continuent à faire l'objet d'une réservation.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques est charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Effets de la Pandémie COVID-19

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID 19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale. L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation.

Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés ; Ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordées aux entreprises et aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, ce qui a impacté négativement les performances du secteur.

Au niveau de Tunisie Leasing et Factoring, cette régression des principaux indicateurs ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'exploitation. Dès la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été mis en place assurant le télétravail pour la quasi-majorité de l'effectif et le maintien de nos services vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Au 31 décembre 2020, environ 4500 contrats représentant un encours de 219 MDT soit 27% du total du portefeuille ont bénéficié de reports de leurs échéances sur une durée moyenne de 4 mois.

L'évaluation des créances objet du report a été effectué en conformité aux règles édictées par la circulaire ci avant citée. En effet, le report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients individuellement.

Les intérêts de reports relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré, on fait l'objet de réservation en application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24.

La diversification des produits de TLF a préservé sa résilience et sa rentabilité observée à la fin de l'exercice.

2-14 Transitions aux normes IFRS

Dans le cadre de la conduite du PROJET D'ADOPTION DES NORMES IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6/9/2018 et à la circulaire du BCT n°2020-01 du 31 janvier 2020, Tunisie Leasing et Factoring a établi une feuille de route et un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). A cet effet, nous avons fait appel à un cabinet pour nous accompagner dans ce processus qui s'articule sur cinq phases :

- Diagnostic des divergences
- Diagnostic du système d'information
- Plan d'action
- Formation
- Implémentation et suivi

Les rapports des deux premières phases sont finalisés, le processus d'implémentation du plan d'action est mis en œuvre

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques	14 301 311	13 845 235
- Caisses	13 457	20 814
Total	14 314 768	13 866 049

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Encours financiers	805 373 560	847 168 542
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	9 880 914	10 674 181
- Impayés	63 073 708	50 895 221
- Intérêts Constatés d'avance	(4 180 045)	(4 252 397)
<u>Total brut</u>	<u>874 148 137</u>	<u>904 485 547</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(26 397 194)	(20 473 410)
- Provisions collectives	(9 536 033)	(4 261 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(29 636 369)	(21 550 191)
- Produits réservés	(13 746 442)	(8 728 409)
<u>Total des provisions</u>	<u>(79 316 038)</u>	<u>(55 013 043)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>794 832 099</u>	<u>849 472 504</u>
Encours financiers nets		
Solde au 31 décembre 2019	833 108 280	892 298 475
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	306 595 814	357 773 888
- Relocations	4 344 505	3 993 866
<u>Retraits de la période</u>		
-Remboursement des créances échues	(327 301 995)	(391 061 461)
-Remboursement des créances anticipées	(17 621 451)	(20 303 380)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(6 084 208)	(2 966 476)
-Relocations	(2 520 914)	(3 355 591)
<u>Provisions de La période</u>		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(9 301 667)	(10 392 275)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(5 275 000)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	3 190 943	6 327 267
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	186 940	793 967
Solde au 31 décembre 2020	779 321 247	833 108 280

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Agriculture	54 986 721	59 440 457
Bâtiments TP	92 950 989	106 778 537
Industrie		
Agro-alimentaire	48 855 548	55 076 115
Chimie	19 015 692	19 123 449
Energie	119 139	34 432
Textile	16 901 851	16 565 745
Mines	988 642	1 788 410
Autres industries	100 511 815	107 407 720
Tourisme		
Hôtellerie	1 831 406	2 095 144
Agences de voyage	7 410 952	8 524 512
Location de voiture	54 731 191	61 668 753
Autres Tourisme	13 527 222	14 158 511
Commerce et service		
Commerce	211 612 513	210 332 994
Transport	53 741 426	50 615 109
Audio-visuel	503 095	633 847
Professions libérales	48 664 328	52 692 382
Autres Services	88 901 944	90 906 606
Total	815 254 474	857 842 723

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Matériel de transport léger	290 926 852	294 428 831
Matériel de transport léger Utilitaire	146 847 658	151 246 373
Matériel de transport lourd	92 525 231	94 702 598
Matériel BTP	83 957 446	90 476 733
Equipement industriel	66 352 939	75 982 878
Equipement informatique	3 785 133	4 989 604
Autres	68 908 828	73 451 912
Sous total	753 304 087	785 278 929
Immeubles de bureaux	24 919 413	29 124 526
Immeubles industriels ou commerciaux	37 030 974	43 439 268
Total	815 254 474	857 842 723

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Paiements minimaux sur contrats actifs	926 891 470	960 532 007
A recevoir dans moins d'1an	370 330 691	390 059 312
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	551 853 066	565 100 114
A recevoir dans plus de 5 ans	4 707 713	5 372 581
Produits financiers non acquis	149 493 403	137 279 002
Encours contrats actifs (1)	777 398 067	823 253 005
Encours à recevoir dans moins d'1an	296 127 346	319 809 914
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	477 100 606	498 382 217
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 170 115	5 060 874
Créances en cours (2)	9 880 914	10 674 181
Créances échues (3)	7 705 443	4 532 246
Contrats suspendus (contentieux) (4)	20 270 050	19 383 291
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	815 254 474	857 842 723

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Clients ordinaires		
- Impayés : Clients ordinaires	33 500 378	27 833 509
Montant brut	33 500 378	27 833 509
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(7 173 066)	(3 908 621)
- Produits réservés (*)	(7 194 430)	(3 831 511)
Montant net	19 132 882	20 093 377
Clients litigieux		
- Impayés : Clients litigieux	29 573 327	23 061 712
Montant brut	29 573 327	23 061 712
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(22 934 807)	(18 021 077)
- Produits réservés : Clients litigieux	(6 080 505)	(4 517 391)
Montant net	558 015	523 244
Solde créances de leasing : Impayés	19 690 897	20 616 621

(*) Dont 2 665 275 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2020

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	679 442 425	76 776 204	16 433 910	5 001 929	37 600 006	815 254 474
Impayés	5 882 246	12 446 741	4 340 238	3 432 546	36 971 934	63 073 705
Avances et acomptes reçus (*)	(7 886 211)	-	-	-	(2 869 923)	(10 756 134)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	677 438 460	89 222 945	20 774 148	8 434 475	71 702 017	867 572 045
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 233 336	155 585	-	-	-	24 388 921
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			2,30%	0,93%	8,26%	
			11,50%			
TOTAL ENGAGEMENTS	701 671 796	89 378 530	20 774 148	8 434 475	71 702 017	891 960 966
Produits réservés	-	-	1 370 238	1 010 171	8 229 251	10 609 660
Provisions affectées sur les impayés	-	-	808 686	1 193 700	27 633 983	29 636 369
Provisions affectées sur les encours	-	-	840 703	302 452	25 244 510	26 387 665
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	3 019 627	2 506 323	61 107 744	66 633 694
ENGAGEMENTS NETS	701 671 796	89 378 530	17 754 521	5 928 152	10 594 273	825 327 272
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			14,54%	29,72%	81,94%	
			64,21%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 11,50% contre 8,77% à fin décembre 2019

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2020 à 64,21% contre 59,65% à fin décembre 2019

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Comptes des acheteurs locaux	121 496 176	142 723 421
Comptes des acheteurs export	1 666 453	913 271
Comptes des acheteurs import	4 491 447	7 335 133
Sous total (A)	127 654 076	150 971 825
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(5 109 581)	(4 522 804)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(2 392)	(4 090)
Montant net	121 516 995	145 419 823
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 199 474	14 455 940
Disponible locaux	11 464 201	10 490 715
Financement par B.O.	9 400 000	10 090 500
Disponible export	(21 753)	297 616
FDG comptes en devise	240 112	179 362
Compte import	4 491 447	7 335 133
Sous total (B)	37 773 481	42 849 266
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	89 880 595	108 122 559

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	73 991 445	6 478 615	-	-	4 862 730	85 332 790
Domestique sans recours	3 031 373	43 976	-	-	-	3 075 349
Export	1 225 597	-	-	-	246 859	1 472 456
ENCOURS ENGAGEMENTS	78 248 415	6 522 591	-	-	5 109 589	89 880 595
Engagements de financement donnés	4 636 026	196 204	-	-	-	4 832 230
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	9 365 000	35 000	-	-	-	9 400 000
Total Engagements hors bilan	14 001 026	231 204	-	-	-	14 232 230
Total Engagements par classe	92 249 441	6 753 795	-	-	5 109 589	104 112 825
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				4,91%		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	-	-	4 862 722	4 862 722
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	-	-
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	246 859	246 859
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	-	-	5 109 581	5 109 581
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 025 108					1 025 108
Taux de couverture des engagements non performants (2)			-	-	100,00%	
					100,00%	

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2020 à 4,91 % contre 3,68% à fin décembre 2019

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2020 à 100 % contre 100% à fin décembre 2019

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
-Tunisie Sicav	4 299 323	3 325
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	38 500 000	2 500 000
<u>Total brut</u>	43 438 043	3 142 045
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(444 658)	(449 898)
<u>Total net</u>	42 993 385	2 692 147

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	66	196	196	12 914	-	12 914
- Amen Sicav	912	106	106	96 914	-	96 914
-POULINA G H	8 640	13	8	69 600	-	69 600
-BH	4 714	9	15	69 100	26 250	42 850
-Les Ciments de Bizerte	43 480	2	12	500 020	418 408	81 612
-Certificat de dépôt	1	38 500 000	38 500 000	38 500 000	-	38 500 000
-AMEN PREMIERE SICAV	41 600	101	101	4 189 495	-	4 189 495
Total				43 438 043	444 658	42 993 385

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Titres de participation	60 125 451	44 812 891
Titres immobilisés	2 148 410	10 537 458
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	70 728 474	63 804 962
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(13 546 982)	(6 748 312)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	57 038 082	56 913 240

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2019			
Titres de participation	44 812 891	44 812 891	-
Additions de la période			
- Amen Santé	171 340	171 340	-
- Assurances COMAR VIE CIV	562 889	562 889	
- Maghreb Leasing Algerie	16 137 220	16 137 220	
Cessions de la période			
- Tunisie Valeurs	(1 558 889)	(1 558 889)	
Solde au 31 décembre 2020	60 125 451	60 125 451	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2019		
Titres immobilisés	10 537 458	10 537 458
Cessions de la période		
- Société YASMINE	(375 000)	(375 000)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	(250 000)	(250 000)
- Société Almes	(1 200 000)	(1 200 000)
- Société Société Briqueterie Jbel Ouest	(2 000 000)	(2 000 000)
- Société agricole DICK	(2 000 000)	(2 000 000)
- Société Méhari Beach Tabarka	(564 048)	(564 048)
- Société Tazoghrane	(2 000 000)	(2 000 000)
Solde au 31 décembre 2020	2 148 410	2 148 410

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	21,02%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		12 858 379	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		431 827	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				45 771 538	-	13 290 206		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	0	5,000	2,598	0			1991/92/96/98/2004/2012/2019	0,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				660 894	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé S.P.C.S	132 624	10,00	10,00	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
Academie des Banques et Finances "ABF"	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Taysir Microfinance	1	100,00	100,00	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
Ennaki	30 000	100,00	100,00	3 000 000	0		2013	11,63%
Assurances COMAR VIE CIV	389 000	1,00	12,85	4 998 650		224 453	2012	1,30%
STLV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	7,00%
	1	100,00	100,00	100			2019	-
Total Autres				13 693 019	0	256 776		
Total Titres de participation				60 125 451	0	13 546 982		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2018	8,06%
				2 148 410	-	143 410		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES
TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	9 479 643	-	162 1951	-	-	-	11 101 594	7 881 422	1 087 965	-	-	8 969 387	2 132 207
Logiciels en cours		1 165 407		266 508	1 347 868	-	-	84 047	-	-	-	-	-	84 047
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		10 645 050	-	1 888 459	1 347 868	-	-	11 185 641	7 881 422	1 087 965	-	-	8 969 387	2 216 254

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Terrain		2 197 320		-	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493		-	-	-	-	7 505 493	2 702 050	375 275	-	-	3 077 325	4 428 168
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 088 819		225 431	-	116 801	-	2 197 449	642 425	338 240	54 359	-	926 306	1 271 143
Mobilier de bureau	10%	911 738		20 285	-	-	-	932 023	681 544	48 070	-	-	729 614	202 409
Matériel informatique	33%	1 820 525		235 321	-	-	-	2 055 846	1 627 217	1 517 92	-	-	1 779 009	276 837
Installations générales	10%	3 255 021		32 726	-	-	-	3 287 747	1 888 721	282 709	-	-	2 171 430	1 116 317
TOTAUX		17 809 586	-	513 763	-	116 801	-	18 206 548	7 572 627	1 196 086	54 359	-	8 714 354	9 492 194

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	28 454 636	-	2 402 222	1 347 868	116 801	-	29 392 189	15 454 049	2 284 051	54 359	-	17 683 741	11 708 448
-----------------------------------	-------------------	----------	------------------	------------------	----------------	----------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
 Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Frais d'émission des emprunts	3 404 786	3 263 273
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	272 136	94 231
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	335 297	382 024
- Prêts au personnel	2 113 384	2 199 084
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	272 208	320 951
- Dépôts et cautionnements versés	739 374	345 969
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	103 508	115 977
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	2 546 355
- Compte courant Tunisie LLD	63 591	37 529
- Compte courant MLA	328 038	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	7 623 162	17 080 874
- Produits à recevoir des tiers	7 189 361	3 007 818
- Effet à recevoir	10 192 150	1 783 750
- Règlement égarés	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 621	195 621
- Compte d'attente	598 879	585 575
- Charges constatées d'avance	184 492	531 896
Total brut	33 652 636	32 854 816
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(177 317)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(292 100)	(151 645)
Total net	32 022 054	31 427 748

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute						Résorptions					Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	9 178 619	-	13 18 272	-	3 340 002	7 156 889	5 915 346	1 176 759	-	3 340 002	3 752 103	3 404 786
TOTAUX		9 178 619	0	13 18 272	0	3 340 002	7 156 889	5 915 346	1 176 759	0	3 340 002	3 752 103	3 404 786

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques, découverts	1 954 824	7 886 108
<u>Total</u>	1 954 824	7 886 108

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Emprunts		
- Banques locales	188 429 377	170 930 241
- Banques étrangères	267 240 000	280 321 186
- Emprunts obligataires	227 047 780	235 671 840
- Crédit à court terme	1 222 571	208 725
- Ligne d'avance	22 100 000	38 351 981
- Certificat de depots	-	22 000 000
<u>Total emprunts</u>	706 039 728	747 483 973
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 965 700	3 089 502
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	6 704 999	5 206 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 686 422	13 765 373
<u>Total dettes rattachées</u>	21 357 121	22 061 230
<u>Total</u>	727 396 849	769 545 203

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>						
AMEN BANK	16 666 666	23 000 000	7 000 000	32 666 666	20 333 333	12 333 333
ATB	-	10 000 000	1 166 667	8 833 333	6 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	22 000 000	42 000 000	55 000 000	9 000 000	-	9 000 000
ABC	11 000 000	22 000 000	22 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTJARI BANK	24 000 002	15 900 000	9 179 992	30 720 010	16 500 018	14 219 992
BIAT	25 226 191	30 000 000	16 559 523	38 666 668	26 857 144	11 809 524
BTK 2013	-	-	-	-	-	-
ZITOUNA BANK	-	-	-	-	-	-
BH	14 000 000	9 471 430	5 000 000	18 471 430	13 118 370	5 353 060
BT	14 080 506	-	4 016 956	10 063 550	6 046 590	4 016 960
CITI BANK	15 300 000	19 100 000	34 400 000	-	-	-
STB	7 500 000	5 000 000	2 250 000	10 250 000	7 250 000	3 000 000
WIFEK	8 000 000	26 000 000	28 000 000	6 000 000	-	6 000 000
AMEN BANK FACTO	4 571 743	-	2 443 813	2 127 930	374 685	1 753 245
BH FACTO	4 891 557	-	2 091 510	2 800 047	1 153 422	1 646 625
BTE FACTO	3 693 576	2 000 000	1 463 833	4 229 743	2 811 890	1 417 853
ATB FACTO	-	4 000 000	400 000	3 600 000	2 800 000	800 000
Total emprunts Banques Locales	170 930 241	208 471 430	190 972 294	188 429 377	104 078 785	84 350 592
BEI	38 799 504	-	3 225 307	35 574 197	29 670 195	5 904 002
BIRD	16 049 879	-	2 023 809	14 026 070	11 613 372	2 412 698
BERD	47 354 573	-	3 514 285	43 840 288	34 565 143	9 275 145
B.A.D 2013	2 618 227	-	849 152	1 769 075	919 921	849 154
SANAD	38 478 820	-	6 944 750	31 534 070	21 076 545	10 457 525
GGF	29 942 864	-	7 591 801	22 351 063	12 650 804	9 700 259
PROPARCO 2016	7 402 333	-	4 934 888	2 467 445	-	2 467 445
EMP PROPARCO 15000 EUR 2020	-	46 983 000	-	46 983 000	36 542 333	10 440 667
RESPONSABILITY	7 354 500	-	4 903 000	2 451 500	-	2 451 500
RESPONSABILITY MICRO 2017	10 675 398	-	4 270 152	6 405 246	2 135 095	4 270 151
RESPONSABILITY SICAV LUX	9 150 340	-	3 660 129	5 490 211	1 830 081	3 660 130
DEG 2017	33 255 000	-	11 085 000	22 170 000	11 085 000	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	6 962 431	497 317
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	-	7 061 913	24 718 087	17 654 717	7 063 370
Total emprunts Banques Etrangères	280 321 186	46 983 000	60 064 186	267 240 000	186 705 637	80 534 363
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	451 251 427	255 454 430	251 036 480	455 669 377	290 784 422	164 884 955

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
Emprunt obligataire 2012 I	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2012 II	1 070 000	-	1 070 000	-	-	-
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	3 516 000	-	3 516 000	-	-	-
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	4 468 000	-	2 234 000	2 234 000	-	2 234 000
Emprunt obligataire 2014 I	5 404 000	-	2 702 000	2 702 000	-	2 702 000
Emprunt obligataire 2014 II	7 240 000	-	3 620 000	3 620 000	-	3 620 000
Emprunt obligataire 2015 I	16 814 480	-	6 000 000	10 814 480	5 407 240	5 407 240
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	10 770 000	-	4 000 000	6 770 000	3 385 000	3 385 000
Emprunt obligataire 2015 II	19 545 600	-	6 000 000	13 545 600	7 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	20 739 720	-	6 000 000	14 739 720	8 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	18 440 000	-	4 000 000	14 440 000	10 440 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2017 I	29 972 000	-	7 400 000	22 572 000	15 172 000	7 400 000
Emprunt obligataire 2017 II	27 832 080	-	2 167 920	25 664 160	19 664 160	6 000 000
Emprunt obligataire 2018 I	21 367 960	-	2 240 740	19 127 220	14 405 480	4 721 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	20 492 000	-	1 708 400	18 783 600	17 075 200	1 708 400
EMPRUNT OBLIG 2019-01	25 000 000	-	2 965 000	22 035 000	19 070 000	2 965 000
EMP OBLIG 2020-01	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
EMP OBLIG SUB 2020-01	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	235 671 840	50 000 000	58 624 060	227 047 780	164 904 400	62 143 380
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	22 000 000	11 500 000	33 500 000	-	-	-
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	22 000 000	11 500 000	33 500 000	-	-	-
TOTAL GENERAL	708 923 267	316 954 430	343 160 540	682 717 157	455 688 822	227 028 335

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Avances et acomptes reçus des clients	10 756 161	9 928 549
- Dépôts et cautionnements reçus	6 569 737	9 702 991
<u>Total</u>	<u>17 325 898</u>	<u>19 631 540</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u><i>Fournisseurs d'exploitation</i></u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	266 846	613 846
- Factures non parvenues	1 573 912	1 471 988
<u>Sous total</u>	<u>1 840 758</u>	<u>2 085 834</u>
<u><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i></u>		
- Factures d'achats	1 489 238	1 226 187
- Effets à payer	81 683 237	80 096 404
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	174 023	157 728
- Retenues de garantie	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	<u>83 527 658</u>	<u>81 661 479</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>85 368 416</u>	<u>83 747 313</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Personnel, remunerations dues	34 878	25 055
- Personnel, provisions pour congés payés	1 132 911	1 064 002
- Personnel, autres charges à payer	1 118 856	929 209
- Etat, retenues sur salaires	288 800	292 674
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	798 442	1 107 815
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	15 827
- Etat, impôts sur les bénéfiques et contribution	1 779 453	169 015
- Etat, TVA à payer	2 531 818	1 860 807
- Etat, autres impôts et taxes à payer	38 798	40 923
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	-	564 047
- C.N.S.S	81 750	753 819
- Autres comptes créditeurs	5 519 491	7 266 718
- Compte Courant Stif	39 066	38 600
- Diverses charges à payer	157 784	196 524
- Produits constatés d'avance	950 232	810 073
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	184 629	369 221
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 469 235	872 735
- Autres provisions pour risques	11 686 417	2 405 337 (*)
Total	27 839 000	18 808 841

(*) La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement des provisions constituées pour risque fiscal et social d'un montant de 4 406 KDT et une provision constituée au titre de l'engagement sur l'acquisition des titres de TLG fiance de 7 281 KDT.

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	4 743 880	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		12 107 184	13 657 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	27 436 462	27 436 462
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		57 388 506	51 204 778
Total des capitaux propres avant résultat de la période		170 323 826	165 446 218
Résultat de la période		6 443 537	4 877 608
Total des capitaux propres avant affectation		176 767 363	170 323 826

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		6 443 537	4 877 608
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,597	0,452

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51 750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2.250.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et la libération intégrale de 450.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 actions à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance respectivement le 1er janvier 2019

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2020

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2018	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	-	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019			-					10 455 834	(10 455 834)	-
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)						4 413 750		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018								(6 288 750)		(6 288 750)
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000						-		20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000							(2 250 000)		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 875 000)		1 875 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								3 709 504		3 709 504
Résultat au 31 décembre 2019									4 877 608	4 877 608
Solde au 31 décembre 2019	54 000 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	-	13 657 184	3 776 843	51 204 778	4 877 608	170 323 826
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020			243 880		-	-		4 633 728	(4 877 608)	-
Réintégration prime d'émission		-						-		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019								-		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	-	-						-		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	-							-		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 550 000)		1 550 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								-		-
Résultat au 31 décembre 2020									6 443 537	6 443 537
Solde au 31 décembre 2020	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	-	12 107 184	3 776 843	57 388 506	6 443 537	176 767 363

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
<u>Intérêts conventionnels</u>	93 294 327	89 606 729
<u>Intérêts intercalaires</u>	338 902	340 286
<u>Intérêts de retard</u>	5 350 380	4 611 580
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	98 983 609	94 558 595
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 206 646)	(2 536 026)
. Intérêts de retard	(2 057 094)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	922 970	677 544
. Intérêts de retard antérieurs	414 736	316 624
<u>Variation des produits réservés</u>	(4 926 034)	(3 192 635)
Total des revenus de leasing	94 057 575	91 365 960

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Commission de factoring	4 418 994	5 347 687
Intérêts de financement	11 846 218	13 856 864
Autre commission de factoring	356 935	306 467
Total	16 622 147	19 511 018

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	363 030	376 791
- Commissions d'assurance	838 883	645 892
- Autres produits d'exploitation	1 219 643	1 300 576
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 421 556	2 323 259

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Intérêts des emprunts obligataires	19 705 746	20 570 192
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	18 332 820	22 332 223
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	26 879 218	18 617 778
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 176 759	854 438
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	66 094 543	62 374 631
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	354 596	2 848 155
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	463 956	5 696 052
- Pénalités fiscales et sociales	172	13 364
- Pertes de change	32 809	105 495
- Gains de change	(17 286)	(74 277)
- Autres charges financières	35 714	46 971
<u>Total des autres charges financières</u>	869 961	8 635 760
<u>Total général</u>	66 964 504	71 010 391

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Commissions servies export	4 684	7 042
Commissions servies domestique	85 442	114 612
Commissions servies apporteurs	17 149	21 491
<u>Total</u>	107 275	143 145

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits des participations	16 390 343	5 147 546
- Produits des titres Immobilisés	559 233	973 621
- Revenus des autres créances immobilisées	798 171	60 638
- Revenus des valeurs mobilières de placement	340 214	16 646
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	9 331 111	-
<u>Total</u>	27 419 072	6 198 451

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Salaires et complément de Salaires	11 611 345	11 427 840
- Bonus	840 000	650 000
- Indemnités représentatives de frais	366 117	368 390
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 417 998	2 367 136
- Autres charges sociales	931 148	653 092
<u>Total</u>	16 166 608	15 466 458

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Achat de matières et fournitures	102 689	121 719
<u>Total des achats</u>	102 689	121 719
- Locations	210 720	213 600
- Charges locatives et de copropriété	194 887	198 368
- Entretien et réparations	540 256	512 471
- Primes d'assurances	141 163	156 395
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	604 854	674 318
<u>Total des services extérieurs</u>	1 691 880	1 755 152
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 228 890	2 070 498
- Publicités, publications, relations publiques	372 593	324 696
- Déplacements, missions et réceptions	655 005	793 142
- Frais postaux et de télécommunications	349 318	348 591
- Services bancaires et assimilés	624 124	658 462
- Transfert de charges (frais bancaires)	(28 206)	(36 440)
- Transfert de charges (frais de justice)	(5 526)	(10 484)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	4 196 198	4 148 465
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	77 864	27 914
<u>Total des charges diverses</u>	155 624	105 674
- Impôts et taxes sur rémunérations	348 017	340 617
- T.C.I.	271 600	271 270
- Droits d'enregistrement et de timbres	29 533	49 848
- Autres impôts et taxes	-	116 165
<u>Total des impôts et taxes</u>	649 150	777 900
<u>Total général</u>	6 795 541	6 908 910

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT**DES CREANCES RADIEES**

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	19 898 971	19 448 432
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	929 753	412 435
- Dotations aux provisions collectives	5 275 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 797 008)	(4 177 474)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(344 674)	(671 485)
- Reprises de provisions collectives	-	(1 279 278)
- Créances abandonnées	112	3 194
- Pertes suite à la radiation de créances	-	3 921 085
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(3 921 085)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>19 962 154</u>	<u>13 735 824</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	1 087 965	745 913
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 196 085	1 211 315
<u>Total</u>	<u>2 284 050</u>	<u>1 957 228</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	7 084 723	3 145 835
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(291 294)	-
<u>Total</u>	<u>6 793 429</u>	<u>3 145 835</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	217 310	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	9 281 080	1 000 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(200 521)
<u>Total</u>	9 484 594	785 683

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	30 336
- Produits sur assistance technique MLA	354 250	319 409
- Autres produits	2	241 218
<u>Total</u>	354 252	590 963

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	28 854	2 305
<u>Total</u>	28 854	2 305

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2020	31-déc. 2019
Bénéfice comptable	12 287 593	6 833 872
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	42 686 837	24 006 702
- Plus Value de fusion	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	83 439	6 252 831
- Provisions fiscales constituées en 2017/2016 pour affaires douteuses	9 912 798	7 284 789
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	6 267 400
- Dividendes	16 325 848	5 663 269
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2017/2016 pour affaires douteuses	9 912 798	7 284 789
Bénéfice fiscal avant provisions	39 245 633	25 690 144
Provisions pour créances douteuses	24 443 118	19 860 867
Provisions pour dépréciation de titres cotés	12 586	195 443
Bénéfice fiscal	14 789 929	5 633 834
Base imposable	14 789 929	5 633 834
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	5 176 475	1 971 842
Impôt sur les sociétés	5 176 475	1 971 842
- Report d'impôt début de période	(2 546 354)	-
- Acomptes provisionnels payés	(1 019 681)	(4 515 749)
- Retenues à la source	(570 484)	(2 447)
Impôt à payer (report)	1 039 955	(2 546 354)
Contribution conjoncturelle	408 476	-
Contribution sociale de solidarité des sociétés	443 698	169 015

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	50 895 221	37 612 269
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(63 073 705)	(50 895 221)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(9 928 549)	(9 767 650)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	10 756 161	9 928 549
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(1 823 591)	(638 275)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 702 991)	(9 718 930)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	6 569 737	9 702 991
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 259 549)	(4 438 157)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 184 214	4 259 549
- TVA collectée		76 447 761	84 673 032
- Loyers encaissés	4.0&16	420 935 224	481 008 476
- Intérêts de retard	16	5 350 380	4 611 580
- Créances virées en Pertes	24	(112)	(3 924 279)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	6 084 208	2 966 476
- Remboursements anticipés	4.0	17 621 451	20 303 380
- Produits sur Cessions anticipées	18	363 030	376 791
<u>Encaissements reçus des clients</u>		510 418 890	576 060 581

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	108 122 276	103 504 521
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(89 880 312)	(108 122 276)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(891 449)	(597 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 487 949	891 449
- Financement des adhérents (TND + €)		280 307 724	366 402 290
- Produits à recevoir en début de période	9	1 904	3 196
- Produits à recevoir en fin de période	9	(7 135)	(1 904)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(802 921)	(280 250)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	946 063	802 921
- Revenus du factoring	17	16 622 147	19 511 018
- Récupération frais bancaires	23	28 206	36 440
- Récupération frais de justice	23	5 526	10 484
- TVA collectée Factoring		898 054	1 081 880
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		316 838 032	383 241 820

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	81 661 479	51 840 649
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(83 527 658)	(81 661 479)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(382 024)	(824 121)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	335 297	382 024
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	306 595 814	357 773 888
- TVA sur Investissements		49 973 024	58 415 286
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		354 655 932	385 926 247

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 31 décembre 2020		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	208 725	3 139 288	2 125 442	1 222 571
Ligne d'avance CITI BANK	29 340 000	42 460 000	54 700 000	17 100 000
Ligne d'avance BTE	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Ligne d'avance UIB	3 000 000	-	3 000 000	-
Ligne d'avance AMEN BANK	1 011 981	-	1 011 981	-
	11	38 560 706	50 599 288	65 837 423
	-	38 560 706	50 599 288	65 837 423
				23 322 571

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(94 231)	(263 219)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	272 136	94 231
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(115 977)	(93 261)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	103 508	115 977
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(531 896)	(1 356 396)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	184 492	531 896
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 085 834	2 293 713
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 840 758)	(2 085 834)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	25 055	30 590
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(34 878)	(25 055)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 064 002	938 928
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 132 911)	(1 064 002)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	929 209	1 182 280
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 118 856)	(929 209)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	292 674	260 972
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(288 800)	(292 674)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	1 107 815	494 088
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(798 442)	(1 107 815)
- C.N.S.S en début de période	14	753 819	813 080
- C.N.S.S en fin de période	14	(81 750)	(753 819)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	196 524	841 609
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(157 784)	(196 524)
- Compte courant STIF en début de période	14	(38 600)	(99 122)
- Compte courant STIF en fin de période	14	39 066	38 600
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 520 035)	(2 468 351)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 385 592	2 520 035
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(364 683)	(287 956)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	758 088	364 683
- TVA, payées sur biens et services		1 628 407	1 939 708
- Charges de personnel	22	16 166 608	15 466 458
- Autres charges d'exploitation	20&23	6 902 816	7 052 055
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(649 150)	(777 900)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		25 126 894	23 177 766

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(3 263 273)	(1 539 294)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	3 404 786	3 263 273
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	15 827	72 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	-	(15 827)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	13 765 373	12 937 516
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(12 686 422)	(13 765 373)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 089 502	3 774 816
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(1 965 700)	(3 089 502)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	5 206 355	3 583 695
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(6 704 999)	(5 206 355)
- Charges financières	19	66 964 504	71 010 391
<u>Intérêts payés</u>		67 825 953	71 026 272

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(2 377 340)	806 993
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(1 779 452)	2 377 340
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	40 923	131 885
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(38 798)	(40 923)
- TVA à payer en début de période	14	1 860 807	3 596 145
- TVA à payer en fin de période	14	(2 531 818)	(1 860 807)
- TVA payées		25 777 186	25 537 239
- Impôts et taxes fournisseurs	23	649 150	777 900
- Impôts sur les bénéfices	30	6 028 649	2 140 857
<u>Impôts et taxes payés</u>		27 629 307	33 466 629

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	3 005 914	1 485 744
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(7 182 226)	(3 005 914)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	17 080 874	7 491 280
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(7 623 162)	(17 080 874)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	37 529	12 529
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(63 591)	(37 529)
- Compte courant MLA en début de période	9	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	9	(328 038)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	599 051	600 902
- Comptes d'attente en fin de période	9	(612 355)	(599 051)
- Placements en titres en début de période	6	3 142 045	663 463
- Placements en titres en fin de période	6	(43 438 043)	(3 142 045)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(7 266 718)	(2 396 920)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	5 519 491	7 266 718
- Effet à recevoir en début de période	9	1 783 750	-
- Effet à recevoir en fin de période	9	(10 192 150)	(1 783 750)
- Produits des placements	21	27 419 072	6 198 451
- Autres produits d'exploitation	18	2 058 526	1 946 468
- Autres gains ordinaires	28	354 252	560 627
- Autres pertes ordinaires	29	(28 854)	(6 055 388)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		(15 407 393)	(7 875 289)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	540 591	618 797
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	513 763	1 486 505
- Régularisation TVA sur transfert immobilisations corporelles			
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		1 054 354	2 105 302

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	62 442	59 360
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	-	30 336
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		62 442	89 696

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	16 871 449	488 280
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		16 871 449	488 280

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	1 558 889	-
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	8 389 048	1 611 605
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(564 047)	(700 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	-	564 047
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		9 383 890	1 475 652

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Dividendes et tantièmes		-	6 288 750
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	25 391
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		-	6 287 701

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2020	31-déc. 2019
- Banques	3	14 301 311	13 845 235
- Caisses	3	13 457	20 814
- Banques, découverts	10	(1 954 824)	(7 886 108)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		12 359 944	5 979 941

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3- La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal.

NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2020 un solde de 34 507 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 705 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 23 802 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2020, TLF a mis en force 15 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 623 KDT
La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 605 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève à 5 747 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2020 s'élèvent à 189 763 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée durant 2020.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 328 038 DT et qui a été prévisionné à raison de 325 958 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 000 DT.

Un Neuvième avenant a été signé le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 000 DT.

Le montant des produits à recevoir par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élève à 354 KDT (HT), ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA fin 2020 au titre de l'assistance technique s'élève à 674 KDT.

Tunisie Valeurs

Le conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 10 890 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 501 827 DT en HT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 5 000 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 46 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Valeurs durant l'exercice 2020.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2020 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 4 635 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats de dépôt de 1 500 KDT qui ont été souscrits en 2019, s'élève à 11 KDT.

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Sicav durant l'exercice 2020.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute	dotation 2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Acquisition 03 Places de parking	45	2	12	33

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2020 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 91 KDT.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier s'élève 1 112 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT

AMEN BANK

Au 31 décembre 2020, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 624 KDT créditeur, les intérêts débiteurs nets qui ont été supportés par TLF au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 135 KDT.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 34 795 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 1 952 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes encaissés au cours 2020 par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 3 489 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 932 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 39 066 DT à la fin de l'exercice 2020.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2020 s'élève à 2 413 DT.

POULINA HOLDING

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 décembre 2020, la créance totale s'élève à 10 165 KDT compte tenu d'un solde de 1 784 KDT au 31 décembre 2019.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
<i>Avantages à court terme</i>	296 925	-	605 925	75 292	307 245	27 012	325 473	30 254	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			3 948		1 202		1 626			
Total	296 925	-	609 873	75 292	308 447	27 012	327 099	30 254	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 176 767 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 443 KDT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.4.3 « Provision collective » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la

circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la société a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 5 275 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2020 à 110 680 KDT et représentent 79% du total des produits d'exploitation dont 85% qui correspondent aux intérêts de leasing et 15% relatifs aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total de produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2020-06.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des intérêts »

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (85%) soit un montant net de provision de 794 832 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représente 9%

du total des créances brutes) et 121 517 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 5% du total des créances brutes) ;

- De l'importance du coût du risque associé (soit une dotation de l'exercice de 19 962 KDT) dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leur dépréciation, de même que les compléments d'information sur ces postes sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés et leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, à la couverture des risques et au suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 57 038 KDT au 31 décembre 2020 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué au niveau de la note relative aux principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres ».

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les actifs de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation de ces titres au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ainsi que les valeurs de marchés communiquées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 5 avril 2021

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1) Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 31 Janvier 2020 a autorisé la société à céder 600 000 actions représentant 15 % du capital de « Tunisie Valeurs » pour une valeur totale de 10 890 KDT.
- 2) Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 décembre 2020, le solde de la créance s'élève à 10 165 KDT compte tenu d'un solde de 1 784 KDT au 31 décembre 2019.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Les prestations facturées au titre de l'exercice 2020 dans ce cadre, s'élèvent à 354 KDT. Le montant à recevoir auprès de MLA s'élève à 674 KDT.
2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.
3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2020 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

4. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créateur de 39 066 DT à la fin de l'exercice 2020.

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2020 s'élève à 2 413 DT

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
<i>Avantages à court terme</i>	296 925	-	605 925	75 292	307 245	27 012	325 473	30 254	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			3 948		1 202		1 626			
Total	296 925	-	609 873	75 292	308 447	27 012	327 099	30 254	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 5 avril 2021

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Cabinet MS Louzir

Fehmi LAOURINE

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

